

Paris, le 7 septembre 2026

Consigne des bouteilles en plastique : Elipso déplore un nouveau recul gouvernemental sacrifié sur l'autel des arbitrages budgétaires et appelle à construire enfin un dispositif efficace

Alors que la mise en place d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique fait l'objet de débats depuis plusieurs années, le Gouvernement renonce une nouvelle fois à avancer sur ce dispositif. Elipso regrette que la consigne pour recyclage soit ainsi sacrifiée sur l'autel des équilibres budgétaires 2027 et des discussions parlementaires, notamment pour donner des gages au Sénat. Cette décision intervient alors même que le Gouvernement avait récemment engagé une trajectoire permettant de remettre le sujet sur les rails.

L'article 50 du PPWR impose une consigne pour recyclage au plus tard le 1er janvier 2029, sauf si le taux de collecte séparée atteint au moins 80 % en 2026 et qu'un plan crédible permet d'atteindre 90 %.

Avec un taux de collecte séparée de seulement 56 % en 2026, très inférieur au seuil d'exemption de 80 %, la France est d'ores et déjà tenue, en application de l'article 50 du PPWR, de mettre en place au plus tard le 1er janvier 2029 une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique à usage unique jusqu'à trois litres.

« Le report de la réflexion sur la consigne ne fait que différer l'inévitable, alors que l'urgence commande de travailler sérieusement sur les modalités concrètes, équilibrées et opérationnelles de sa mise en œuvre », estime Gaël BOUQUET, Directeur général d'Elipso.

Une consigne doit aussi permettre de produire une matière recyclée de qualité

Pour Elipso, l'enjeu ne peut toutefois pas se limiter au seul taux de collecte. La qualité de la matière recyclée produite à partir des bouteilles collectées est tout aussi déterminante. Les performances actuelles du rPET issu de bouteilles collectées dans le cadre du bac jaune restent insuffisantes pour répondre pleinement aux besoins de certaines applications. Améliorer la collecte doit donc aller de pair avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de la matière recyclée, afin de permettre son retour dans de nouvelles applications et de renforcer véritablement la circularité des emballages. La consigne peut constituer un levier pour améliorer à la fois la captation des bouteilles et la qualité des flux collectés, mais son efficacité dépendra directement de ses modalités de conception et de son articulation avec les dispositifs existants.

Ne plus attendre pour réfléchir aux modalités

C'est précisément sur ce point qu'Elipso appelle le Gouvernement à tirer les enseignements des dernières années. Le débat sur la consigne dure depuis plusieurs années, alors que les modalités concrètes de sa mise en œuvre n'ont toujours pas fait l'objet d'un travail suffisamment anticipé et approfondi. Pour Elipso, il est désormais indispensable de travailler en amont sur les différents paramètres du futur dispositif : périmètre des emballages concernés, articulation avec la collecte existante, gouvernance, financement, reprise des matériaux, objectifs de performance et débouchés pour la matière recyclée.

« La priorité est désormais de construire une consigne efficace, économiquement soutenable et pensée avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur », poursuit Gaël BOUQUET.





Elipso appelle donc le Gouvernement, au lieu de se montrer prodigue avec le temps, à engager sans attendre un travail de fond sur les modalités d'une consigne pour recyclage, afin que la France soit en mesure de respecter ses obligations européennes et de renforcer durablement la circularité des bouteilles en plastique.

ELIPSO est l'association professionnelle des fabricants français d'emballages en plastique. Elle accompagne et représente ses 125 adhérents sur les grands sujets de transformation et notamment celui d'une transition écologique vers une économie circulaire, dans un contexte réglementaire complexe. Nos entreprises sont majoritairement des PME et sont présentes sur tout le territoire français, pour un chiffre d'affaires annuel de 8 milliards d'euros (70 % du secteur).



CONTACT PRESSE : Elise MARCONI – e.marconi@elipso.org - 06.33.68.21.20

